



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE SEIZE, le Vingt Septembre

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2016

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 - Votes pour : 21 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET - G. BARRA - JL. GIRAUD, **Adjoint**

S. ALLEG - S. ARNOULD - A. DUBOIS - J. HENSELER - C. LUBRANO LAVADERA - A. PELLEGRINO - A. RASKIN - E. MENU - J. RAYNAUD - J. TOCQUER - M. RAYNAUD - S. LELUIN **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. AUBAULT (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) - S. BEURRIER (pouvoir donné à S. LELUIN) - W. DUBOSQ (pouvoir donné à M. AUFFRET) - N. PERRICHON (pouvoir donné à C. BOUGE) - A M GAUBERTI (pouvoir donné à E. MENU) - C. VELAY

Absent : A. CELKA

### ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES PASTORALES DE LA REGION PACA

Monsieur le Maire indique au conseil que l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA a été officiellement créée, le 4 juin 2016 à l'initiative de plusieurs maires particulièrement soucieux de maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur leurs territoires.

La création de cette association a fait l'objet en 2015 et 2016 de plusieurs réunions de travail auxquelles la commune de Callian qui mène depuis de nombreuses années des actions permettant le maintien et le développement du pastoralisme, était représentée pour apporter son soutien à cette initiative.

Les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA (annexés à la présente délibération) permettent aujourd'hui de se retrouver pleinement dans cette démarche collective des élus soutenant le Pastoralisme et, en particulier, les éleveurs et d'y participer activement en désignant un représentant désigné par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que la cotisation annuelle 2016 s'élève à 50€ pour une commune comme Tourrettes.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire, sollicite du Conseil Municipal l'autorisation :

- d'adhérer à l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA,
- de désigner Mme Sylvie ALLEG comme représentant de la commune de Tourrettes.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Tourrettes à l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA
- **DE DESIGNER** Mme Sylvie ALLEG comme représentant de la commune de Tourrettes.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE